

15^{ÈME} CONCOURS D'ARTS GRAPHIQUES

Organisé par le Panathlon Wallonie-Bruxelles (année 2020)

REGLEMENT

1. PRESENTATION

Par sa volonté de mettre en avant et de défendre les valeurs d'éthique et de Fair-Play dans le sport, l'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles organise en 2020 la 15^{ème} édition de son concours d'arts graphiques sur le thème :

« J'affiche mon Fair-Play ! »

Il s'agit de sensibiliser et de conscientiser la société à la place du fair-play dans le sport et aux valeurs positives véhiculées par celui-ci, en proposant aux jeunes de réaliser une œuvre graphique sur cette thématique combinée à un slogan.

2. PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux élèves :

- de 4^e, 5^e et 6^e primaire
- de 4^e, 5^e et 6^e secondaire

3. CANDIDATURES

La candidature est faite :

- Soit à titre individuel
- Soit pour un groupe (une classe).

Les inscriptions, par le biais du site internet ou du formulaire annexé, devront nous parvenir pour le vendredi 15 mai 2020 au plus tard (par courrier ou par mail).

4. CATÉGORIES

EN INDIVIDUEL

Pour les 4, 5, 6^{ème} primaire

- Dessin/Peinture

Pour les 4, 5, 6^{ème} secondaire

- Dessin/Peinture
- Infographie

EN GROUPE

Pour tout le monde

- Banderole
- Vidéo
- Photographie

5. REALISATION DU PROJET

TECHNIQUES :

Les œuvres réalisées individuellement par les élèves de l'enseignement primaire devront être réalisées dans les techniques suivantes :

- Dessin
- Peinture

Les œuvres réalisées individuellement par les élèves de l'enseignement secondaire devront être réalisées dans les techniques suivantes :

- Dessin
- Peinture
- Infographie

Tous les enfants, tout enseignement confondu, pourront participer collectivement en

- créant une banderole
- réalisant une vidéo
- faisant une photographie

THÉMATIQUES :

« J'affiche mon Fair-Play »

SLOGAN ASSOCIÉ :

Les œuvres devront obligatoirement comprendre un slogan en lien avec la thématique illustrée.

Attention, pour les photos, il s'agira d'une légende expliquant le geste, l'attitude ou la scène photographié(e).

FORMATS

*Les **dessins, infographies et photographies** devront être réalisés au **format A4, portrait (vertical) ou paysage (horizontal)**.

*Les **vidéos** devront faire minimum 30 secondes et maximum 2 minutes. Elles seront envoyées dans un des formats suivants : .MOV, .MPEG4, .MP4, .AVI

*Les **banderoles** devront être réalisées sur du tissu ou de la bâche (dimensions maximales : 3m de long x 1m de haut).

COORDONNÉES DES AUTEURS

* **Print** (pour les **dessins, peintures, infographies et banderoles**) : les coordonnées complètes seront indiquées lisiblement en noir et en lettres capitales au verso du projet (nom, prénom, âge, classe, école)

* **Numériques** (pour les **photos et vidéos**) : le nom de l'auteur sera indiqué dans le nom du fichier. Ses coordonnées complètes seront indiquées dans le corps du mail envoyé.

ATTENTION :

Ne seront pas acceptées :

- Les œuvres n'incluant pas de slogan
- Les œuvres sans mention des coordonnées complètes, ou dont celles-ci seraient illisibles.
- Les œuvres dont le slogan comportera des fautes d'orthographe
- Tous travaux ayant déjà fait l'objet, en tout ou en partie, d'une publication ou portés à la connaissance du public, seront exclus du concours. Nous vous invitons donc à vous montrer vigilants à tout risque de plagiat.

6. EXPEDITION

L'ensemble des œuvres devra nous parvenir au plus tard le vendredi 15 mai 2020.

Les professeurs ou responsables enverront l'**ensemble** des œuvres d'un même groupe/ classe.

- **Print (dessins, peintures et banderoles) :**
Ces œuvres devront parvenir au Panathlon Wallonie-Bruxelles par courrier postal (ou déposées pour les banderoles) à l'adresse suivante : ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles – Avenue du Col Vert 5 – 1170 Bruxelles

L'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles ne pourra être tenue responsable des dommages, des pertes ou des délais survenus lors de l'envoi, que ce soit pendant ou après la durée du concours.

- **Numériques (vidéos, photographies, infographies) :**
Les œuvres devront nous parvenir par mail à l'adresse : info@panathlon.be ou via « WeTransfer ».

7. LE JURY

Le dépouillement des œuvres reçues sera effectué par un représentant du Panathlon Wallonie-Bruxelles.

Le classement des œuvres, en vue de la réunion du jury, sera réalisé sur base du degré d'études et de la technique graphique, ou autre, en fonction du nombre d'œuvres reçues.

Un jury, composé de personnalités du monde de l'enseignement, du sport, de l'art et/ou de la communication sélectionnera les œuvres lauréates sur base des critères suivants :

- l'adéquation au thème du concours ;
- la qualité et l'originalité de la création ;

- le respect du règlement.

Les décisions du jury sont sans appel.

Attention : le Panathlon Wallonie-Bruxelles se réserve le droit de ne pas remettre de prix pour une catégorie qui ne comporterait pas assez d'œuvres en lice.

8. PROCLAMATION DES RESULTATS

Les lauréats et/ou la personne représentant le lauréat, seront prévenus par mail. Les résultats seront diffusés sur le site Internet www.panathlon.be. Une cérémonie sera organisée afin de remettre leur prix aux lauréats.

9. LES PRIX

Tous les lauréats désignés par le jury seront récompensés.

Chaque lauréat des catégories individuelles recevra 4 entrées pour le parc aventure Koezio.

Le groupe réalisant la meilleure banderole bénéficiera d'une animation Play Lu (sport avec un écran interactif) dans son école.

Les groupes réalisant la meilleure photographie et la meilleure vidéo recevront également un prix surprise.

10.UTILISATION DES PROJETS PRIMES

L'auteur du projet donne l'autorisation gratuite au Panathlon Wallonie-Bruxelles de reproduire le projet et ce, uniquement dans le cadre de l'ensemble des activités de l'ASBL dans le cadre strict de cette action (toute reproduction réalisée en dehors de ce cadre sera soumise à droits d'auteur).

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles se réserve le droit d'utiliser chaque œuvre reçue comme outil promotionnel de la thématique « éthique sportive et fair-play ».

11.DROITS DES TIERS

Chaque candidat(e) atteste être l'auteur(e) et seul(e) titulaire du droit d'auteur du projet présenté. Les lauréats cèdent à l'organisateur l'original de leur œuvre ainsi que, en toute exclusivité, l'ensemble des droits d'exploitation, commerciale ou non, de l'œuvre, notamment les droits de reproduction, sur tout support existant ou à venir, et sans contrepartie financière.

Les auteurs des projets sélectionnés autorisent les organisateurs à publier et à exposer leurs œuvres, en faisant mention de leur nom, sauf avis contraire écrit de leur part lors de la remise des projets, et sans contrepartie financière.

12.DROIT A L'IMAGE

Les participants doivent s'assurer de l'accord écrit des personnes concernées lorsque leur intervention peut mettre en cause le droit des personnes.

Les images d'internet utilisées, doivent être libres de droit.

13. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Chaque candidat(e) atteste avoir lu et compris le règlement du concours, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quelque nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

Le simple fait de concourir implique l'acceptation de ce règlement.

La direction du concours ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Elle ne pourrait non plus être tenue responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

Des questions sur ce concours ?

N'hésitez pas à contacter le Panathlon Wallonie-Bruxelles – Avenue du Col Vert 5 – 1170 Bruxelles – 02. 423.51.74 – info@panathlon.be